

14 554



COMMISSION DES FINANCES

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Séance du Mardi 25 octobre 1921

La séance est ouverte à 16 heures 5minutes.

PRESENTS: MM. RIBOT. MILLIES LACROIX. RENE RENOULT.
HENRY BERENGER. DAUSSET. MILAN. PAUL PELISSE. R.G.LEVY.
G. CHASTENET. GUILLIER. BUSSON BILLAULT. A. BERARD. DE
SELVES. LUCIEN HUBERT. CLEMENTEL. A. PEYRONNET. F.DAVID.
HOIVIN CHAMPEAUX. BLAIGNAN. LE COLONEL STUHL. SERRE.
BIENVENU MARTIN. SCHRAMECK. RENE BESNARD. LEBRUN.
LEON PERRIER. LE GENERAL HIRSCHAUER. FRANCOIS MARSAL.
TOURON. HENRY CHERON. BOUDENOOT. JEANNENEY. DEBIERRE?
EXCUSES : MM. JENOUVRIER. JEAN MOREL. PERCHOT.

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

PRESIDENCE DE M. RIBOT, PRESIDENT d'A GE.

Nomination de Président de la Commission. -

M. LE PRESIDENT. La Commission qui se raunit pour la première fois depuis sa nomination par le Sénat est appelée tout d'abord à constituer son bureau.

Pour ce qui est de la nomination du Président, je pense que nous serons unanimes à vouloir y procéder sans scrutin en désignant M.MILLIES LACROIX, le Président sortant (Assentiment unanime).

Je proclame donc M.MILLIES LACROIX Président de la Commission et je suis sûr d'être l'interprète de tous mes collègues en lui adressant nos remerciements affectueux pour le zèle, le dévouement infatigable et le courage qu'il a déployés dans la dernière session

(Applaudissements unanimes).

J'invite M. MILLIES LACROIX à reprendre sa place au fauteuil de la présidence qu'il occupe si bien. (Très bien, très bien).

PRESIDENCE DE M. MILLIES LACROIX. PRESIDENT.

Nomination de deux Vice-Présidents et de deux Secrétaires de la Commission.

M. LE PRESIDENT. Je remercie de tout coeur M. RIBOT des paroles affectueuses qu'il vient de m'adresser et j'invite la Commission à compléter son bureau après quoi je prononcerai quelques paroles au nom de ce bureau.

Nous avons à nommer deux vice-présidents et deux secrétaires. Le Bureau sortant comprenait quatre vice-présidents et quatre secrétaires; mais le nouveau règlement du Sénat ne prévoit plus que la désignation de deux vice-présidents et de deux secrétaires.

M. LUCIEN HUBERT l'un des vice présidents sortants déclare ne pas être candidat aux fonctions de vice président.

M. TOURON l'un des vice présidents sortants fait la même déclaration.

La Commission consultée nomme vice-présidents les deux autres Vice-Présidents sortants M. M. A. BERARD et DE SELVES.

MM. MILAN et P. PELISSE, secrétaires sortants, déclarent ne pas être candidats aux fonctions de secrétaire.

Les deux autres secrétaires sortants, MM. A.

PEYRONNET ET G. CHASTENET sont nommés secrétaires.

M. LE PRESIDENT déclare le bureau constitué
Nomination du Rapporteur Général
La Commission nomme rapporteur général

M. HENRY CHERON. rapporteur général sortant.

M. LE PRESIDENT prononce le discours suivant:

.....

T. S?V?P?

j'adresse nos plus sincères saluts de bienvenue. Nous trouverons en eux une collaboration rendue précieuse par l'expérience, le savoir, le zèle et le dévouement dont ils ont donné des preuves éclatantes devant la Haute-Assemblée et qui leur ont valu, de la part de leurs groupes respectifs, des suffrages unanimement consacrés.

Ils trouveront auprès de leurs anciens la plus loyale et la plus cordiale confraternité, inspirée par un égal amour du bien public. Ensemble, nous reprendrons, aux points où ils nous ont été laissés, les travaux de contrôle qui nous incombent, animés de cet esprit de sincérité, de liberté et d'indépendance qui caractérise la Commission des Finances du Sénat, ne poursuivant qu'un but unique: la défense de l'intérêt public, sans jamais nous laisser détourner par des préoccupations étrangères à notre mandat. Nous serons ainsi fidèles à la tradition que nous ont laissée nos devanciers.

Nous avons été désignés, à l'occasion et à la suite du dépôt par le Gouvernement sur le Bureau de la Chambre des Députés du projet de Budget de l'exercice 1922. Certes, nous nous garderons d'exprimer, dès à présent, un sentiment quelconque sur ce projet; il est encore pendant devant la Commission des Finances de la Chambre. Encore moins nous ingérons-nous dans les difficultés qui semblent avoir surgi au sujet de l'équilibre budgétaire entre cette Commission et le Gouvernement. La Constitution a sagement réparti les attributions entre les deux Chambres.

Mais si nous n'avons point d'initiative en matière financière, nous sommes investis d'un droit de contrôle si éminent, si complexe et si absorbant qu'il suffit amplement à satisfaire notre ambition et à alimenter notre activité.

Restons donc dans notre rôle et attendons pour nous prononcer à son égard, que le Budget nous soit transmis, après avoir été adopté par la Chambre des Députés.

A l'heure de l'année où nous sommes parvenus, il ne nous est guère permis d'espérer que nous en soyons saisis assez à temps pour qu'il soit définitivement voté par les deux Chambres, sans recours aux douzièmes provisoires.

L'opinion est unanime à déplorer que se perpétue un régime qui jette la confusion et le désordre dans notre comptabilité publique et engendre des abus de toute sorte, lesquels, tout en se multipliant, finissent par se cristalliser.

Quoiqu'il en soit, nous répondrons au voeu du Sénat, en ne nous prêtant point, si toutefois la tentative en était faite, à un examen hâtif, et précipité du Budget, ainsi que cela s'est produit, hélas! en tant de circonstances. A cet égard, la discussion du Budget de 1921 devant la Haute-Assemblée témoigne du fruit que l'on peut recueillir de débats méthodiques appuyés sur les travaux préparatoires d'une Commission laborieuse. C'est en effet, à l'intervention éclairée du Sénat, consacrée par un heureux accord

final avec la Chambre des Députés qu'est due l'amélioration du Budget de 1921, par les réductions importantes opérées sur les dépenses et par les principes nouveaux introduits dans la loi de Finances, destinés à fortifier et à rendre plus opérant le droit de contrôle du Parlement.

Messieurs, faut-il que j'insiste sur l'impérieuse obligation qui s'impose, aujourd'hui, à nous de suivre la voie tracée par nos devanciers ?

L'heure, est très-grave.

Jamais, depuis plus d'un siècle, péril financier plus grand ne menaça la Nation.

Le Sénat, c'est une justice à lui rendre et une vérité à proclamer, ne cesse, depuis l'armistice, de jeter le cri d'alarme, en présence du flot montant des dépenses publiques, sans ressources compensatrices normales pour les couvrir. Mais hélas, c'est en vain que s'est fait entendre sa voix.

Déjà, en 1919, nous avons appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de vaincre ses propres entraînements et de résister aux sollicitations. Nous avons démontré qu'au train où l'on marchait, le Budget ordinaire ne tarderait pas à atteindre 25 milliards alors que les ressources normales ne dépassaient pas 15 milliards; nous avons souligné que, si l'on ne changeait pas de système, c'est l'emprunt qui, chaque mois, serait appelé à couvrir les dépenses.

Or, je vous prends à témoins, mes chers collègues, c'est par des sourires sceptiques que furent accueillis nos avertissements. On ne voulut

pas croire; on se refusa à voir; et nos prédictions ne tardèrent pas à se réaliser.

Aveuglé par l'illusion - combien déçue - que l'Allemagne payerait la totalité des réparations des dommages aux biens et aux personnes, on a dépensé sans compter. L'on a voulu faire tout à la fois; on s'est lancé, tête baissée dans une débauche de dépenses, dont certains sans doute furent inspirées par des pensées généreuses ou par des intentions louables, mais hors de proportion avec les ressources. Si bien, que malgré le recours à de nouveaux impôts, dont le rendement fut décevant, l'on n'a cessé de faire appel à l'emprunt à jet continu, au jour le jour.

Et c'est ainsi que s'est enflée la Dette publique dans des proportions qui dépassent, à l'heure présente, tout ce que l'on aurait pu imaginer.

De 27 milliards en 1914, sans parler de la période de guerre, où l'emprunt fût fatalement notre seule ressource, la Dette a successivement passé à 230 milliards en juillet 1919, puis à 300 milliards en mars 1920. D'après nos conjectures, elle ne sera pas inférieure à 320 milliards à la fin de la présente année.

A l'heure présente, son service annuel n'exige pas moins de 14 milliards; il approchera prochainement de 16 milliards.

Une telle constatation fait immédiatement apparaître la difficulté d'équilibrer un budget de

25 milliards, dont les ressources normales procurées par l'impôt atteignent à peine 18 milliards.

Mais là n'est pas toute la gravité de la situation.

Faut-il parler de la déconvenue que nous ont causée les décisions de la Commission des Réparations et des charges énormes qui résulteront pour nos finances du manque à recevoir de l'Allemagne pour assurer la reconstitution des régions détruites, et le paiement des pensions? Néanmoins, on paraît ne pas vouloir s'arrêter dans la marche ascensionnelle des dépenses.

Il y a à peine 6 mois que le budget de 1921 a été voté. Il vous souvient combien péniblement il fut équilibré, au moyen de 5 milliards et demi de ressources exceptionnelles et de 450 millions d'obligations à court terme.

On nous avait promis que serait désormais fermée l'ère des crédits supplémentaires. Or, si nous sommes bien informés, l'équilibre est déjà rompu; car nous serions à la veille d'une demande de crédits supplémentaires d'environ 1 milliard, pendant que, d'autre part, le rendement des impôts accuse une insuffisance de plus d'un milliard sur les prévisions budgétaires.

Donc, malgré les difficultés de toute sorte, que comporte une situation que l'on connaît bien cependant, on continue à dépenser, sans respecter les lois qui limitent les crédits, sans se préoccuper des disponibilités !

Si l'on ajoute à cela l'absence de toute comptabilité, et le désordre qui règne dans les services financiers, on voit combien est périlleux l'état de choses, en face duquel nous nous trouvons.

La vérité sans doute est cruelle, et d'aucuns estimeront peut-être qu'il n'est pas opportun de la dévoiler. Tel n'est pas notre avis.

Nous pensons, nous, que le pays a le droit de tout connaître et que nous avons le devoir de ne lui rien cacher.

Ce n'est pas en fermant les yeux que nous éviterons le précipice que nous cotoyons. Pour vaincre le péril il faut d'abord le regarder en face et s'imposer la volonté d'en triompher.

Aussi, aurons-nous à nous mettre résolument à l'oeuvre, afin de rechercher, avec le Gouvernement, les moyens de guérir le pays du mal dont il souffre.

Armez-vous donc du courage civique nécessaire pour mettre fin, coûte que coûte, à une situation qui constitue un véritable péril national.

Le Sénat compte sur vous, Messieurs, pour réaliser l'assainissement financier indispensable au salut du pays.

Le discours de M. LE PRESIDENT est accueilli par les applaudissements unanimes de la Commission.

Nomination des rapporteurs spéciaux des divers budgets.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, la Commission décide de désigner séance tenante les rapporteurs spéciaux des divers budgets.

M. JENOUVRIER rapporteur sortant du budget de la Justice est maintenu dans ses fonctions.

M. LUCIEN HUBERT, rapporteur sortant du budget des Affaires Etrangères est de même maintenu dans ses fonctions.

M. A. BERARD Rapporteur sortant du budget de l'Intérieur, déclare ne pas être candidat à ces mêmes fonctions et propose à la Commission de nommer à sa place M. SCHRAMECK (Adhésion)

M. SCHRAMECK est nommé rapporteur du budget de l'Intérieur.

Sont nommés rapporteurs:

du budget des finances: M. DAUSSET, Rapporteur sortant.

du budget de la Guerre et du budget annexe des poudres et salpêtres: M. LEBRUN, Rapporteur sortant:

du budget de la Marine: M. HENRY BERENGER, Rapporteur sortant.

du budget des Colonies: M. JEAN MOREL, Rapporteur sortant.

du budget du Travail: M. A. PEYRONNET, Rapporteur sortant.

du budget de l'Instruction Publique : M. RENE BESNARD

du budget des Beaux Arts: M. G. CHASTENET, Rapporteur sortant.

du budget du Commerce et du budget annexe de l'Ecole centrale : M. CLEMENTEL, Rapporteur sortant.

du budget des Pensions des primes et allocations de Guerre: M. le Colonel STUHL, Rapporteur sortant.

du budget de l'Agriculture: M. FERNAND DAVID, Rapporteur sortant.

du budget des Travaux Publics: M. MILAN.

du budget des Régions Libérées: M. R. G. LEVY, Rapporteur sortant.

du budget de l'Hygiène, de l'assistance et de la Prévoyance sociales: M. DEBIERRE, Rapporteur sortant.

du budget des Postes, télégraphes et téléphones
M. P. PELISSE, Rapporteur sortant.

M. MILAN qui vient d'être nommé rapporteur du budget des Travaux Publics, déclare qu'il désire ne pas conserver le rapport sur le budget des Mines et des Forces Hydrauliques dont il avait été chargé l'année dernière.

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION proposent de nommer M. LEON PERRIER rapporteur du budget des Mines et des Forces hydrauliques.

M. BLAIGNAN fait observer que M. LEON PERRIER, sénateur de l'Isère, représente une région alpine, de même que M. MILAN sénateur de la Savoie, qui était l'année dernière rapporteur du budget des mines et des forces hydrauliques. Ne conviendrait-il pas de confier cette année le rapport sur le budget à un représentant de la région pyrénéenne? Si la Commission en juge ainsi M. BLAIGNAN, déclare que, sénateur de la Haute Garonne il poserait sa candidature au rapport dont il s'agit.

M. LEON PERRIER estime qu'il ne saurait être question de proposer en pareille matière les Pyrénées aux Alpes, les Alpes aux Pyrénées; les sénateurs représen-

tent toute la France et le développement économique de toutes les régions du pays leur tient également à coeur, quel que soit le département qui les a élus. Personnellement M. LEON PERRIER a été à la Chambre président de la Commission des Mines et des forces hydrauliques et rapporteur du projet de loi sur l'aménagement du Rhône; c'est à ce titre qu'il accepte la candidature qui lui a été offerte aux fonctions de rapporteur du budget des mines et des forces hydrauliques.

M. BLAIGNAN déclare que devant les titres invoqués par M. Léon Perrier il renonce à être candidat.

M. LEON PERRIER est nommé rapporteur du budget des mines et des forces hydrauliques.

La Commission nomme rapporteur du budget de l'Aéronautique et des Transports Aériens M. Le Général HIRSCHAUER Rapporteur sortant.

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION proposent de nommer rapporteur du budget des ports de la Marine marchande et des pêches, M. HENRY BERENGER déjà rapporteur du budget de la Marine.

M. HENRY BERENGER déclare accepter le rapport sur le budget des ports de la marine marchande et des pêches. Il y a intérêt, ajoute-t'il à ce qu'un seul et même rapporteur étudie toutes les questions relatives à la marine nationale, marine militaire ou marine marchande. Les cessions faites par la marine militaire à la marine marchande ont encore resserré les liens qui unissent l'une à l'autre.

M. SCHRAECK ne s'oppose pas à ce que le rapporteur du budget de la marine militaire soit également chargé du rapport sur le budget des ports de la marine marchande et des pêches; mais il demande qu'il ne soit par là aucunement préjugé des rapports futurs de la marine militaire et de la marine marchande. Pour lui il considère que

dans l'avenir ces deux marines devront être indépendantes l'une de l'autre.

Acte est pris des réserves formulées par
M. SCHRAMECK.

M. HENRY BERENGER est nommé rapporteur du budget des ports, de la marine marchande et des pêches.

Sont nommés rapporteurs:

du budget de l'Enseignement Technique: M. SERRE

du budget du Ravitaillement: M. PERCHOT, Rapporteur sortant.

du budget de la Légion d'Honneur: M. BOIVIN CHAMPEAUX.

du budget des Services Pénitentiaires: M. BUSSON BILLAULT,
en remplacement de M. JENOUVRIER, rapporteur sortant,
qui a fait connaître à M. Le PRESIDENT son désir d'être
déchargé de ce rapport.

du budget de l'Imprimerie Nationale : M. BLAIGNAN Rapporteur
sortant.

du budget des Monnaies et Médailles: M. G. CHASTENET Rappor-
teur sortant.

du budget de l'Algérie et des Protectorats: M. GUILLIER.

du budget des chemins de fer (conventions et garanties
d'intérêts des grands réseaux) et du budget annexe
des Chemins de fer de l'Etat: M. JEANNENEY, Rapporteur
sortant.

du budget annexe de la Caisse des Invalides de la Marine:
M. HENRY BERENGER.

Communication de lettres du Ministre des Finances et du
Ministre de la Marine.

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il a reçu :
1° de M. le Ministre des Finances plusieurs lettres

demandant que la Commission veuille bien mettre le Sénat à même de statuer à bref délai sur divers projets de loi qui ont été renvoyés à son examen;

2° de M. le Ministre de la Marine une lettre demandant que la Commission veuille bien formuler aussitôt que possible son avis sur le projet de loi relatif au programme naval.

Ces différentes lettres seront transmises aux rapporteurs des projets de loi qu'elles concernent.

Observations à propos du projet de loi relatif au programme naval. Inscription de la discussion de ce projet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. HENRY BERENGER rapporteur du projet de loi relatif au programme naval, rappelle qu'il a fait distribuer son rapport en épreuves aux membres de la Commission avant les vacances parlementaires. Il ajoute qu'il est partisan du vote du projet mais qu'il demande que les dispositions financières indispensables y soient introduites. Un programme naval ne saurait, en effet être adopté sans les crédits correspondants. Or le texte venu de la Chambre au Sénat ne comporte aucune demande de crédits, aucune modalité financière d'exécution; il appartiendra au Gouvernement de faire combler cette lacune par l'Autre Assemblée, qui seule jouit du droit d'initiative en matière financière.

En tout cas, M. HENRY BERENGER demande que l'examen de son rapport soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance que tiendra la Commission. (Adhésion)

Il en est ainsi décidé.

Prochaine audition du Président du Conseil en réunion commune des deux commissions des Affaires Etrangères et des Finances.

M. LE PRESIDENT expose qu'il ressort d'une conversation qu'il a eue avec M. Raymond Poincaré, Président de la Commission des Affaires Etrangères, que cette dernière souhaiterait tenir avec la Commission des Finances une réunion commune, où M. Le Président du Conseil serait entendu avant son départ pour les Etats-Unis. Pressenti, M. le Président du Conseil a exprimé le désir de s'expliquer le plus tôt possible, vendredi prochain probablement, devant les deux commissions sur les affaires actuellement pendantes: Haute Silésie, Syrie et Cilicie, Convention de Wiesbaden, Banque industrielle de Chine etc..

Si donc la Commission des finances y consent, elle sera convoquée avec la Commission des Affaires Etrangères pour entendre M. le Président du Conseil. - (Adhésion.)

Il en est ainsi décidé.

Demande au rapporteur général d'un exposé de la situation financière actuelle.

M. de SELVES demande que M. Le Rapporteur Général veuille bien présenter à la Commission au plus prochain jour un exposé de la situation financière actuelle (Approbation)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'il sera en mesure dès après demain jeudi de donner satisfaction au désir qui vient d'être exprimé.

La Commission fixe sa prochaine séance au Jeudi 27 Octobre à 14 heures 1/2/

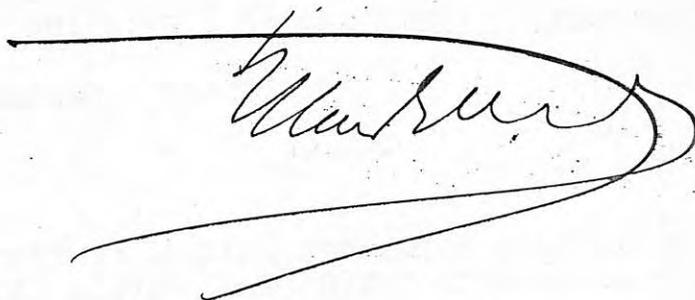
Décision de communiquer à la Presse le discours du
Président de la Commission.

M. A. PEYRONNET demande que le remarquable discours qu'a prononcé M. Le Président en prenant place au fauteuil de la Présidence de la Commission soit communiqué à la Presse.
(Adhésion unanime).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 50 minutes.

Le Président de la Commission des Finances,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the Finance Commission mentioned in the text above. The signature is written in a cursive style and is enclosed within a large, sweeping loop that extends across the width of the page.